

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 Septembre 2018

Présents :

Mesdames SEVESTRE – SAMSON – GRANDJEAN – BLANCHARD – ALLAIRE – CUMANT – SABLERY

Messieurs NEUVILLE – LEBARON – SOLVE – CORBIN – DUBOURGUAIS

Pouvoirs :

Madame BRUN – Monsieur DUTEL

Excusé :

Monsieur QUEMENER

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 12/06/2018 – Accord du Conseil Municipal

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 04/07/2018 – Accord du Conseil Municipal

Avant de débiter la séance, Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération non inscrite sur l'ordre du jour, portant sur une demande de subvention – Accord du Conseil Municipal

Convention d'adhésion au Site Remarquable du goût

Madame le Maire rappelle que Cambremer est labellisé site remarquable du goût de la route du cidre de Cambremer. Cette convention vise à préciser les modalités d'un partenariat entre les adhérents et l'association S.R.G. La signature de la convention témoigne de la volonté partagée de l'association et de l'adhérent de respecter l'objet du label et de le renforcer, grâce à leurs activités et leurs moyens de communication respectifs, l'attractivité et l'image du territoire et de ses produits. Le coût annuel de l'adhésion est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association. Pour 2018 l'adhésion est fixée à 40€. C'est aussi un engagement pour mettre en valeur les produits du territoire sur table lors de vin d'honneur, des panneaux aux entrées du village. Accord du conseil

CCAS : la compétence action sociale sur le budget principal

Grandouet, St Aubin sur Algot, St Pair du Mont et Cambremer avaient maintenus les C.C.A.S et avaient chacun un budget annexe au budget communal. Le nombre d'opérations comptables annuelles sur les budgets des communes déléguées sont très faibles.

St Laurent du Mont avait pris une délibération en 2015 pour intégrer le CCAS dans leur budget principal. Afin d'être en harmonie au 1^{er} Janvier 2019, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Madame Le Maire propose une délibération pour que la compétence CCAS soit exercée sur le budget principal de la commune nouvelle. Accord du conseil municipal

Il est évoqué de garder une commission CCAS au 1^{er} Janvier 2019 regroupant des élus et quelques personnes extérieures pour statuer sur les cas présentés, afin de garder le maximum de discrétion. Cette proposition sera réitérée au moment de la création des différentes commissions lors des élections du nouveau conseil municipal.

Dégrèvement TF afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs

Cette délibération avait été prise en 1994 par Cambremer. Mais en vue de la création de commune nouvelle, il est demandé de reprendre cette délibération de principe concordante avec St Laurent du Mont avant le 1^{er} Octobre, afin d'être opérationnelle au 1^{er} Janvier. Exonération de 50% de la taxe foncière afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs pendant 1 an. Accord du Conseil Municipal

Exonération temporaire de taxe foncière sur bâti pour entreprise nouvelle

Cette délibération avait été en 1991 par Cambremer. Mais en vue de la création de la commune nouvelle, il est demandé de reprendre cette délibération de principe concordante avec St Laurent du Mont avant le 1^{er} Octobre, afin d'être opérationnelle au 1^{er} Janvier. Madame Le Maire propose l'exonération de la taxe foncière sur bâti pour entreprise nouvelle pendant 2 ans. Accord du Conseil Municipal.

Acceptation de chèque et don

Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental pour la restauration des tableaux St François et l'Enfant Jésus et St Aubin situés dans l'Eglise de St Aubin. Sur le montant total de 4 966€, nous avons obtenu 30% de subvention soit 1 490€. L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de St Aubin prend en charge la différence, soit 3 476€ et nous a remis ce chèque. Accord du Conseil Municipal.

Un chèque de 30€ nous a été remis par un particulier pour le prêt de la benne. Accord du Conseil Municipal.

Postes de Travail

Madame Samson expose au conseil municipal les postes de travail à modifier sur le groupe scolaire afin d'en assurer correctement le service :

-Création d'un poste d'adjoint technique titulaire permanent à temps non complet à 11.52/35ème (fonction agent d'accompagnement du bus scolaire et surveillance des maternelles)

-Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet créé le 31/01/2018 qui nécessite d'être rehausser à 7.92 (garderie et surveillance de cantine)

-Embauche d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité sur un poste de surveillance à 6.33/35ème (surveillance de cour d'école)

-Autorisation de signer un contrat PEC sur un temps de travail de 21.07/35ème (aide maternelle, surveillance de cour et de cantine, mise à disposition pour les TAPS et garderie) ; Sur la rémunération de cet agent 50% des 20 heures sont pris en charge par arrêté préfectoral qui stipule que nous sommes sur la liste des communes rurales.

Accord du conseil municipal pour les modifications proposées ;

La nouvelle liste des effectifs devra être soumise au comité technique paritaire du centre de gestion.

Concernant le poste de secrétaire de Mairie : si nous restons sur un recrutement d'adjoint administratif, il nous faut passer le poste encore existant mais non pourvu de 19 à 35/35ème ; Accord du conseil municipal.

Madame le Maire informe, que malgré des entretiens, le poste n'est toujours pas pourvu.

Demande de subvention A.P.C.R

Madame le Maire explique que des demandes de permis de construire sont rejetées faute de défense incendie. Une dépense avait été inscrite lors du budget. Afin de prévoir un aménagement de bâches, une demande de subvention au titre de l'APCR peut être effectuée pour le 30 Septembre. Des devis vont être demandés, il peut être accordé 30% pour une dépense plafonnée à 30 000€. Accord du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre du programme de restauration des mares, la communauté d'Agglomération Lisieux Normandie recherche des communes volontaires pour l'inventaire des mares. L'objectif de ce programme est de mieux connaître l'écologie des mares du territoire et de permettre la restauration d'habitat propice à la biodiversité mais également de pouvoir lutter contre le ruissellement et les inondations. Elle propose de rencontrer les exploitants et les propriétaires. Dominique LE BARON est intéressé, il sera également demandé à Dominique DUTEL de répertorier les mares sur St Aubin.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement Exercice 2017 présenté par Jean Yves DUBOURGUAIS. Sur Cambremer c'est la SAUR qui gère les réseaux et la station d'épuration. La compétence doit revenir à l'agglo d'ici 2020 ;

Pôle santé : le conseil municipal va devoir prochainement se prononcer sur la reprise de la gestion du pôle santé par l'agglo et donc d'une signature de convention dont les termes ne sont pas encore définis. Mme Blanchard argumente que c'est une opportunité qui peut permettre d'avoir une offre médicale pérenne.

Madame Le Maire de St Laurent du Mont nous a adressé une invitation pour l'inauguration « de l'arbre de vie » érigé en hommage aux dix St Laurentais morts pour la France, le samedi 22 Septembre à 17heures dans la cour de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves Dubourguaïs informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école accueille 170 Enfants répartis en 7 classes. Le principe de vente de tickets de cantine est fini, il sera mis en place la facturation. La Directrice de l'école a demandé la possibilité d'installer un équipement particulier (table et chaise spéciales) pour un enfant présentant une déficience visuelle. Accord du conseil Municipal.

Accord du conseil pour un tarif dégressif cantine pour une famille d'accueil à partir du 3^{ème} enfant.

Martine Blanchard informe que l'agglo de Lisieux organise une démarche de concertation citoyenne et inédite sur le territoire «Vents de Culture». La deuxième étape se déroulera à Cambremer le samedi 10 Novembre à partir de 09h30.

Luc Corbin demande à ce que les panneaux d'agglomération soient nettoyés. Il invite les conseillers municipaux à la messe de Grandouet qui se déroulera le dimanche 09 Septembre à 11heures. Il aimerait que soit envisagé des demandes de devis de restauration de la toiture de l'église de Grandouet.

Alain Neuville informe qu'un CDD de 2 mois a été établi à Monsieur Didier CHEREAU en remplacement sur le poste de Monsieur Hermilly, parti en retraite. Pour le moment, ce poste n'a pas été ouvert à recrutement d'un agent titulaire.

Sylvie Samson informe que le forum des Associations se déroulera samedi 08 septembre de 10h à 18h à la grange aux dîmes